

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL**  
**N° 2016/02**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 mars 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaients présents :

M. PALAIS Jean-Claude  
Mme COLLON Colette  
Mme ESCOFET Danièle  
Mme DENIS Chantal  
M. DUTEL Jean-Pierre  
Mme GIROUD Sylvie  
M. NAYRAND Raphaël  
Mme ODDOUX Julia  
M. PERRIER Guy  
M. RIVAL Pascal  
Mme SERRAILLE Joëlle

Excusés : M. ROCHARD Jean-François (pouvoir à Mme le Maire)  
M. POIRON Jean-Pierre (pouvoir à Mr Jean-Claude PALAIS)  
Mme PERIAT Véronique (pouvoir à Mme Chantal Denis)

Dany Escofet est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**ORDRE DU JOUR :**

- CA 2015
- Avancée des travaux (Maison Pilon et Ilot de l'église)
- Demande de subvention COCA fresque
- Contrat Maîtrise d'œuvre Centre bourg
- Hôtel Perrier
- Echange : déplacement d'un chemin : Cession de chemins déclassés à M. MARTINON Jean
- Approbation du contrat territorial du captage prioritaire Grenelle du captage d'Echancieux à signer avec le Syndicat du Gantet et de l'Agence de l'Eau
- Ecole Arc en Ciel
- CDCI
- Questions diverses :
  - . Motion pour le centre 15 de Roanne
  - . Passage à la TNT HD
  - . Remplacement poste accueil

⇒ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 février 2016**

- ◆ Mme Julia ODDOUX demande que soit précisé que :
  - le Conseil Municipal a accepté du Groupement Forestier « Le Coin » :
  - le don d'une superficie de 7000 m<sup>2</sup> de terrain (aire parapentes) à prendre sur la parcelle C 308 ;
  - la mise à disposition gracieuse de 2977 m<sup>2</sup> sur la parcelle C4, (pour réaliser un parking).  
En contre partie, la Commune s'engage à entretenir les tombes de Célestin Linder, René Linder et Joseph Dober (ex dirigeants de la Sa Linder) au décès de M. André Linder.
- ◆ Il est précisé que l'association VTT de descente qui intervient à Fontbonne est pour les initiés et non pour les professionnels comme indiqué.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 26.02.2016**

Séance du 26 JANVIER 2016	
2016.01.01	Embauche d'un adjoint administratif 1ère classe en CDD
2016.01.02	Renouvellement adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics du département de la Loire
2016.01.03	Approbation convention musique et danse
2016.01.04	Cession d'une parcelle à M. Eric JACQUEMOT
2016.01.05	Approbation du devis pour tourne à gauche et demande de subvention amendes de police
2016.01.06	Autorisation donnée au Maire pour signer un commodat pour la mise à disposition d'une parcelle
2016.01.07	Prorogation du bail pour la location du terrain du parc animalier
2016.01.08	Maison PILON : Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales de solidarité
2016.01.09	Approbation de l'avenant n° 02 passé avec M. LAVARENNE
2016.01.10	Aménagement du carrefour entre la RD1 et la VC la Doua : approbation de la convention avec le Département

## 1- Comptes administratifs 2015

### ➤ Commune :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2015	152 994.36 €	1 426 518.19 €
- Dépenses 2015	366 512.48 €	1 253 283.29 €
=Résultat 2015	- 213 518.12 €	+ 173 234.90 €
Résultat 2015	- 213.518.12 €	+ 173 234.90 €
+Résultat reporté 2014	+ 424 515.34 €	+ 273 496.49 €
=Résultat de clôture	+ 210 997.22 €	+ 446 731.39 €
+ Restes à réaliser :	- 155 936.00 €	
<i>Recettes</i>	+ 29 948.00 €	
<i>Dépenses</i>	- 185 884.00 €	
= Résultat Final	+ 55 061.22 €	+ 446 731.39 €

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL D'APPROUVER LES RESULTATS 2015 SUIVANTS : Contre : R.NAYRAND & J. ODDOUX – Abstentions : JP. DUTEL

- **Approuve les restes à réaliser :**
  - ◆ En dépenses d'investissement : - 185 884.00 €
  - ◆ En recettes d'investissement : + 29 948.00 €
  
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2015 :**
  - ◆ Un excédent d'investissement de : + 210 997.22 €
  - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 446 731.39 €
  - ◆ Soit un excédent total de : + 657 728.61 €
  
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
  - ◆ Excédent reporté section d'investissement (recettes chapitre 001) : 55 061.22 €
  
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
  - ◆ Excédent reporté section de fonctionnement (recettes chapitre 002) : 446 731.39 €
  
- **APPROUVE le compte de gestion proposé par la trésorière.**

### ➤ Assainissement :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2015	135 550.73 €	168 540.39 €
- Dépenses 2015	137 905.68 €	90 903.42 €
=Résultat 2015	- 2 354.95 €	+ 77 636.97 €
Résultat 2015	- 2 354.95 €	+ 77 636.97 €
+Résultat reporté 2014	- 85 266.60 €	+ 645.45 €
=Résultat de clôture	- 87 621.55 €	+ 78 282.42 €
+ Restes à réaliser :	<i>Néant</i>	
= Résultat Final	- 87 621.55 €	+78 282.42 €





➤ **Lotissement « Les Violettes » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2015	194 734.32 €	230 412.68 €
- Dépenses 2015	230 412.68 €	271 130.61 €
=Résultat 2015	- 35 678.36 €	- 40 717.93 €
Résultat 2015	- 35 678.36 €	- 40 717.93 €
+Résultat reporté 2014	- 172 261.15 €	+ 93 715.58 €
=Résultat de clôture	- 207 939.51 €	+ 52 997.65 €
+ Restes à réaliser :	<i>Néant</i>	
= Résultat Final	- 207 939.51 €	+ 52 997.65 €

Il EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL D'APPROUVER LES RESULTATS 2015 SUIVANTS : à l'unanimité :

- **Approuve les restes à réaliser :**
  - ◆ En dépenses d'investissement :
  - ◆ En recettes d'investissement : néant }
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2015 :**
  - ◆ Un déficit d'investissement de : - 207 939.51 €
  - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 52 997.65 €
  - ◆ Soit un déficit de : - 154 941.86 € (sera résorbé par la vente des lots)
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
  - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001),  
Soit : 207 939.51 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
  - ◆ Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes chapitre 002),  
Soit : 52 997.65 €
- **APPROUVE le compte de gestion proposé par la trésorière.**

➤ **Zone artisanale « Les Gagères » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2015	491 259.91 €	529 372.40 €
- Dépenses 2015	528 975.01 €	529 737.80 €
=Résultat 2015	- 37 715.10 €	- 365.40 €
Résultat 2015	- 37 715.10 €	- 365.40 €
+Résultat reporté 2014	- 339 795.77 €	+ 59 390.69 €
=Résultat de clôture	- 377 510.87 €	+ 59 025.29 €
+ Restes à réaliser :	<i>Néant</i>	
= Résultat Final	- 377 510.87 €	+ 59 025.29 €



- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit** :
  - ◆ Couverture du besoin de financement en investissement (recettes compte 1068),  
Soit : 2 487.58 € ;
  - ◆ Excédent reporté section de fonctionnement (recettes chapitre 002),  
Soit : 10 693.04 €.
- **APPROUVE le compte de gestion proposé par la trésorière.**

## **2- Avancée des travaux (Maison Pilon et ilot de l'Eglise)**

- **Maison Pilon** : les travaux de démolition ont débuté la semaine passée par la société Balmont. La maison est tellement en mauvais état qu'ils sont obligés de démolir la plus grosse partie à la main. La place du cordonnier sera bloquée durant la durée des travaux mais tout de même accessible en partie pendant le week-end.
- **Ilot de l'Eglise** : Les travaux de consolidation (11 000 €) de la maison Marguerite ont débuté cette semaine.

## **3- Demande de subvention COCA pour la fresque et aménagement paysager de l'ilot de l'Eglise**

Une fresque sera réalisée sur le mur de la maison Marguerite. Un projet rendra hommage aux vieux métiers violaysiens. Il sera soumis au prochain conseil municipal. Ophéor participera au financement de la fresque.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention de 4 094 € au Département.

## **4- Contrat maîtrise d'œuvre aménagement centre bourg.**

EPORA va débuter par la démolition des maisons traversières et ensuite de l'ilot de l'hôtel. La commune assurera ensuite le réaménagement de l'ilot traversière et l'ilot de l'hôtel sera revendu à Loire Habitat. Afin de demander les subventions au Département pour le réaménagement de la traversée du centre bourg, le BE doit passer à l'étape suivante prévue au marché, à savoir la proposition d'aménagement. Ceci nous permettra de faire la demande de subvention inhérente au COCA.

Le Conseil Municipal approuve le marché complémentaire avec Aptitude et Aménagement.

## **5- Hôtel Perrier**

Mr et Mme Clot ont remis les clés à Mme le Maire vendredi 26 février à 19h, en présence des trois adjoints, de Joëlle Serraille pour la partie Antargaz, et de Julia Oddoux, en tant que témoin à la demande de Mr et Mme Clot.

L'hôtel, la remise (ex-charcuterie) à l'arrière de l'hôtel ainsi que le garage situé rue Célestin Linder ont fait l'objet d'un état des lieux. Tout était en ordre, propre et vide de tout contenu. Une reconnaissance de l'état des lieux a été signée par les deux parties.

Mme le Maire a reçu de la part de la préfecture du pays de Gex (département de l'Ain), une demande d'avis pour le transfert de la licence IV. En effet, Mr et Mme Clot ont vendu cette licence en refusant de donner suite à deux demandes émanant de personnes de Violay.

Ne pouvant s'opposer directement à cette vente, la seule possibilité pour la mairie d'essayer de conserver cette licence en lieu et place de l'hôtel, est de donner un avis défavorable voire très défavorable à cette demande préfectorale et demander aux propriétaires de laisser cette licence à Violay. Mme le Maire a donc renvoyé un avis très défavorable il y a deux semaines et est en attente de la réponse de la préfecture.



Quelques ultimes précisions par rapport à l'hôtel avant de clore ce chapitre définitivement : Il a été donné à la mairie en 2007 par son propriétaire, Mme Chazot, qui ne pouvait engager plus de réparations et effectuer les mises aux normes nécessaires pour la poursuite de l'activité, comme demandé par la commission de sécurité et confirmé par le tribunal.

Le bail était ainsi libellé que les travaux en incombent au seul propriétaire des murs, **sans qu'il puisse relever le montant du loyer**. En effet, Mr Clot s'était opposé à l'augmentation du loyer en janvier 2007, et n'avait d'ailleurs pas voulu signer le nouveau bail proposé, de fait le bail d'origine avait été renouvelé par tacite reconduction sans que le loyer puisse-t-être augmenté ! En sachant qu'il aurait fallu 1 M€ pour sa remise en état, le loyer étant de 1153,24 € mensuel, il aurait fallu **plus de 70 ans pour l'amortir** ! Tout ceci en assurant bien évidemment les travaux d'entretien récurrents....

Le propriétaire de l'époque et la mairie dès la cession de l'hôtel, étaient bien entendu informés de cet état de fait, et, après le changement de municipalité, les gérants ont alors exigé que les travaux se fassent rapidement, qui plus est, en site occupé, à moins d'un dédommagement conséquent, ce qui était totalement impensable et surréaliste. Le conseil municipal avait alors proposé de racheter le fonds qu'ils avaient mis en vente mais une mise au tribunal fut la seule réponse.

Une mairie comme chacun le sait, n'a légalement pas le droit d'effectuer des travaux de cette ampleur sans qu'une étude soit faite pour en déterminer la faisabilité, la viabilité et surtout qu'ils soient appropriés aux enjeux. Cette étude a été entreprise dès 2008 et tous les services associés interrogés sont tous allés dans le même sens, à savoir que cet hôtel devait être détruit pour assurer un projet réfléchi et construit. Le COCA a confirmé cet état de fait, et la décision objective a été prise de façon unanime par le conseil municipal de l'époque, quelque sentiment de regrets qu'elle ait pu engendrer.

Il est urgent et nécessaire de passer à la suite. L'avenir du village est aujourd'hui tracé et avant de porter des jugements sur ce que sera demain, il semble important de poursuivre la réflexion avec les porteurs de projets, ceux-là même qui permettront au centre bourg de revivre et de trouver toute sa justification en redynamisant le commerce.

Il sera détruit en octobre-novembre par EPORA.

#### **6- Echange : déplacement d'un chemin : Cession de chemins déclassés à M. MARTINON Jean**

Le Conseil Municipal approuve l'échange correspondant.

Une abstention : M. NAYRAND

#### **7- Approbation du contrat territorial du captage prioritaire Grenelle du captage d'Echancieux à signer avec le Syndicat du Gantet et de l'Agence de l'Eau**

Madame le Maire explique que le barrage d'Echancieux a été classé dans la liste des 507 captages par le Grenelle de l'Environnement pour le paramètre « pesticides ». Pour organiser la protection de la ressource, il a été décidé de mettre en œuvre le dispositif réglementaire. Le syndicat du Gantet a réalisé une étude afin de définir les origines de la pollution.

Plusieurs sources de pollution : l'agriculture, les communes et les particuliers.

Les agriculteurs d'Echancieux ont fait beaucoup d'efforts. Ils sont aujourd'hui aux normes, par contre il y a parfois des augmentations de taux de molécules inappropriées. Les communes et les particuliers sont mis en cause (Roundup).

Au niveau de la Commune, des adaptations ont été initiées. Une étude a été conduite et ce contrat préconise un certain nombre d'aménagements, d'investissements subventionnés. Des mesures sont incontournables notamment le plan de désherbage.

Il convient de convaincre les particuliers de ne plus utiliser de roundup qui pollue énormément et qui cause des problèmes pour les rivières, ou au moins en tout cas de diminuer les dosages utilisés au maximum.

Il y a de véritables enjeux au niveau de la santé (cancer, parkinson...).

Le Conseil municipal approuve le contrat territorial à l'unanimité.

#### **8- Ecole Arc en Ciel**

Mme le Maire a reçu un courrier de la part de la direction de l'académie lui signifiant la fermeture d'une classe à l'école Arc en Ciel.

#### **9- CDCI**

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a eu lieu lundi après-midi. Le projet du Préfet a été confirmé dans sa globalité exception faite du pays du Pilat qui reste en totalité sur la Loire. Pour ce qui nous concerne, le projet Loire et Monts proposé par les présidents des communautés de communes de Balbigny, la Copler, Val d'Aix et Isable et Pays d'Urfé, n'a pas été entériné. De fait, Balbigny rejoint Feurs en Forez, Collines du Matin (Panissières), Chazelle sur Lyon et le Pays de St Galmier (sans St Galmier). Une dernière CDCI aura lieu le 18 mars pendant laquelle de nouveaux amendements pourront être déposés.

Madame ODDOUX demande quelle sera la représentativité de VIOLAY au sein de la nouvelle communauté.

Madame le Maire explique qu'il n'est pas possible de répondre avant que soit créée l'entité et que la fusion soit entérinée. C'est une décision qui lui revient et qui n'appartient pas à la commune.

#### **10- Questions diverses**

##### **. Motion pour le maintien du centre 15 de Roanne dans son fonctionnement actuel**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable

##### **. Passage à la TNT HD en avril 2016**

Certaines télévisions et les équipements en simple définition ne seront plus compatibles.

##### **. Remplacement poste accueil**

Madame le Maire signale que Karine TRICAUD a été recrutée sur le poste d'accueil. Elle est très efficace au niveau du tourisme et correspond au profil demandé.

##### **. Arrêt car collège au Chêne**

Il vient d'être remis en place après avoir été supprimé. Cet arrêt a été accordé car il est sur la trajectoire du car et il ne sera maintenu que dans la mesure où le car continuera de passer devant.

##### **. Convention Jeanne d'Arc**

Lors des fêtes des classes, les 19 ans faisaient leur bal à la salle Joannès Dussud. Or, cette salle ne pouvant être utilisée pour cause de travaux, il est convenu que l'association Jeanne d'Arc loue la salle Raymond BLEIN (le rez-de-chaussée seulement) à la Commune qui la sous-louera aux classes en 6 et notamment aux 19 ans pour organiser leur bal.

Afin de limiter le nombre de personnes à l'intérieur en même temps, et sécuriser au mieux cette manifestation, la buvette sera obligatoirement installée à l'extérieur (dans la cour). Les lieux devront bien évidemment, être rendus en état. Une réunion aura lieu le

samedi 9 avril à 11h, salle R. Valois, avec la société Jeanne d'Arc, les jeunes, les parents et les représentants des classes en 6.

Le conseil municipal approuve la convention passée avec l'association Jeanne d'Arc d'une part et les jeunes de 19 ans et leurs parents d'autre part.

(abstentions de M. P. RIVAL et C. DENIS qui font partie de l'association) et de M. NAYRAND.

**Question de Julia ODDOUX :**

- Planning hôtel PERRIER : Le dossier sera géré par EPORA mais la démolition pourra intervenir en fin d'année comme expliqué plus haut.

**Questions de Raphaël NAYRAND :**

- Le diagnostic amiante des bâtiments a-t-il été effectué ? : Il a été effectué sur tous les bâtiments et le sera sur les bâtiments du centre bourg par Epora. Les matériaux amiantés ont été traités et transportés par la société SUEZ homologuée pour le désamiantage.
- Des pierres sont entreposées sur le terrain de la commune dans la ZA de la Berchère et des enfants vont y jouer, peut-on interdire l'accès? : Le terrain sera fermé avec une chaîne et un écriteau « terrain privé, interdit au public » pour se prémunir de tout problème ultérieur.

**Prochains Conseils : → mercredi 30 mars  
→ mardi 26 avril**

**Fait en Mairie, le 02 mars 2016,**

**Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.**

